



Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Pôle Développement

Affaire suivie par :

Justine LUPART

Tél. : 03.21.74.87.00

justine.lupart@mairie-heninbeaumont.fr

Réf. : JL – 2021 - 007

À Hénin-Beaumont, le

10 MAI 2021

Objet : Mise en concurrence de l'occupation du domaine public dans le cadre de l'organisation d'un marché aux fleurs par l'Union des Commerçants d'Hénin-Beaumont

Madame, Monsieur,

La commune d'Hénin-Beaumont met à disposition son domaine public pour y accueillir un marché aux fleurs, sur la place Jean Jaurès, à l'initiative de l'Union des Commerçants d'Hénin-Beaumont. Cet événement doit se tenir les samedi 22 et dimanche 23 mai 2021. L'emplacement est délivré pour y accueillir des fleuristes, grossistes en fleurs, producteurs locaux et tous commerçants proposant des produits pouvant être associés à la thématique de la manifestation.

Une limite est fixée à 10 exposants pour cette manifestation.

Dans un souci de qualité, d'hygiène, de respect des riverains et des visiteurs, la municipalité d'Hénin-Beaumont a mis en place un dossier de candidature prenant en considération l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1er juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public. Pour ce faire, le dossier d'inscription sera évalué selon les critères suivants :

- 40% sur l'expérience professionnelle, les formations, les attestations et certifications
- 40% sur les produits proposés associés au thème de la manifestation
- 20% sur l'attrait visuel du stand et linéaire proposés

Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner les produits que vous souhaitez commercialiser, mais vous avez également la possibilité de faire des propositions d'articles qui seront appréciés par la commission de sélection.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. l'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. de photographies significatives présentant vos articles et illustrant votre outil de vente.

Dans un souci d'harmonisation et d'attractivité, la commission de sélection des candidatures, se réserve la possibilité de refuser les candidatures qui proposeraient une duplication d'un espace de vente comportant les mêmes produits, les activités non assurées et non réglementées.

Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle, ou d'un courrier de refus le cas échéant.

Dossier complet à retourner avant le 17 mai 2021 à 17h00, délai de rigueur, à l'attention de :

**Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont
Mise en concurrence du domaine public
1 place Jean Jaurès
62110 HENIN BEAUMONT**

ou par mail à : pole.developpement@mairie-heninbeaumont.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Steve BRIOIS

Maire d'Hénin-Beaumont

